



R.I.G.M.R.B.M.
Bedford, Cowansville, Dunham, Farnham

Rapport sur la gestion contractuelle

Année 2018

1. PRÉAMBULE

Selon l'alinéa 7 de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), nouvellement introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), la régie intermunicipale doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil d'administration, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la régie intermunicipale en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle.

3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

En vertu de l'article 278 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la Politique de gestion contractuelle est devenue le Règlement sur la gestion contractuelle le 1^{er} janvier 2018.

Afin de permettre une gestion plus efficace des affaires de la régie intermunicipale, le conseil d'administration de la RIGMRBM a décidé de mettre en place un nouveau règlement sur la gestion contractuelle tenant compte des nouvelles règles applicables depuis le 1^{er} janvier 2018. Le Règlement numéro 19-18 sur la gestion contractuelle a été adopté le 10 juillet 2018.

L'objet du règlement sur la gestion contractuelle est de prévoir :

- a) des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Régie, conformément à l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes*;
- b) des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$.

4. LES MODES DE SOLLICITATION

La Régie intermunicipale peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré; le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs; ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public. Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l'organisme paramunicipal tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

Il est à noter que la Régie intermunicipale ne peut pas diviser un contrat en plusieurs contrats en semblable matière, sauf si cette division est justifiée par des motifs de saine administration ou si un contrat est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

La Régie intermunicipale peut prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense supérieure à 25 000\$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public dans un règlement sur la gestion contractuelle précisant pour quelle catégorie de contrat ces règles s'appliqueront.

La Régie intermunicipale a adopté des mesures de passation de certains contrats dans son règlement sur la gestion contractuelle. Les règles de mesures doivent être considérées de manière générale par la Régie intermunicipale lorsqu'un processus de sollicitation est initié.

5. OCTROI DES CONTRATS

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000\$ octroyés par la Régie intermunicipale :

<u>Fournisseur</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>	<u>Montant de la dépense finale (taxes incluses)</u>	<u>Mode de passation</u>
Chauffage P. Gosselin	Fourniture de produits pétroliers 2018 (Quantités estimées)	196 005.60 \$	216 572.81 \$	Public
Beaudoin Hurens / GBI experts-conseils inc. (Dépenses ayant eu lieu en 2017 et en 2018, plus de 25 000 \$ en 2018)	Services professionnels pour la construction des cellules 10a, 11a et 12a (Préparation des plans et devis pour l'appel d'offres, préparation d'un appel d'offres pour un entrepreneur général, surveillance des travaux de construction des cellules, préparation des plans finaux et préparation du rapport de conformité pour le MELCC)	86 231.25 \$	86 231.25 \$	Public
Beaudoin Hurens / GBI experts-conseils inc.	Services professionnels en ingénierie pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées	192 583.13 \$	En cours, 38 171.70 \$ en 2018	Public
Groupe Décarel	Construction des infrastructures de compostage	4 397 546.55 \$	4 733 197.23 \$ ¹	Public
Groupe Environex inc.	Analyses de laboratoire 2017-2018 (Quantités estimées)	36 994.36 \$	47 420.66 \$	Sur invitation
Groupe Ultima inc. (MMQ)	Assurances automobile, civile et biens (Mutuelle des municipalités du Québec)	24 713.00 \$	28 114.00 \$	Gré à gré
Équipement SMS	Réparation de la traction « Final Drive » de la pelle Komatsu 160	31 562.03 \$	31 562.03 \$	Gré à gré
Hydro-Québec	Déplacement d'une ligne électrique se trouvant sur le futur site de la plateforme de compostage	32 859.86 \$	32 859.86 \$	Gré à gré
IPL inc.	Fourniture et livraison de bacs roulants et de minibacs de cuisine pour la récupération des matières organiques	1 675 740.15 \$	1 616 715.54 \$ ²	Public

¹ Montant total incluant les ordres de changement cumulant 335 650.68 \$, taxes incluses, par les résolutions suivantes : 18-08-154, 19-01-007, 19-06-104 et 19-08-140. Le montant inclut également le décompte n° 8 facturé le 1^{er} juillet 2019 et la libération de la retenue contractuelle de 5% qui sera versée à l'hiver 2020.

² Achat regroupé de municipalités.

<u>Fournisseur</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>	<u>Montant de la dépense finale (taxes incluses)</u>	<u>Mode de passation</u>
Mabarex Inc.	Équipements de procédé de type réacteur biologique à garnissage en suspension	894 446.86 \$	En cours, 89 444.69 \$ en 2018	Public
Sani-Éco inc.	Concassage de béton	22 995.00 \$	26 000.23 \$ ³	Sur invitation
Sintra inc. (Dépenses ayant eu lieu en 2017 et en 2018, plus de 25 000 \$ en 2018)	Fourniture et installation des conduites et des membranes pour la construction des cellules 10a, 11a et 12a	2 920 365.00 \$	2 900 283.56 \$	Public
Tetra Tech inc.	Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la fermeture des cellules 17b et 18b, la surveillance des travaux de fermeture, la préparation des plans finaux et la préparation du rapport de conformité	81 270.08 \$	En cours, 79 154.53 \$ en 2018 ⁴	Public
TGC inc.	Travaux de recouvrement final des cellules d'enfouissement technique n° 17b et 18b	521 631.46 \$	527 413.73 \$ ⁵	Public
Triumvirate Environmental	Prise en charge, transport, recyclage, valorisation ou élimination des résidus domestiques dangereux pour les années 2018 et 2019 (Quantités estimées)	60 269.90 \$	En cours, 37 655 70 \$ en 2018.	Public
Wajax Équipement	Excavatrice neuve – Hitachi ZX252LC-5	328 805.51 \$	328 805.51 \$	Public
WSP Canada inc.	Dimensionnement des infrastructures de compostage pour l'installation projetée - services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux	238 614.52 \$	En cours, 143 693.95 \$ en 2018	Public
Nortrax Québec inc.	Chargeuse sur roues neuve – John Deere 644K-II 2019	451 417.86 \$	Dépense en 2019	Public
Les Équipements Ault Ltée	Retourneur d'andains neuf – Komptech X55	638 111.25\$	Dépense en 2019	Public
Les Conteneurs Écomax	Pour 2019 et 2020, services de : <ul style="list-style-type: none"> • Levée et location de conteneurs; • Transport de conteneurs chez Sani-Eco et Recycle Gypse Québec; • Location de camion (lors des écocentres). (Quantités estimées)	77 228.71 \$	Dépense en 2019 et 2020	Sur invitation
Chauffage P. Gosselin inc.	Fourniture de produits pétroliers en 2019 (diesel, essence, huile à chauffage) (Quantités estimées)	305 084.04 \$	Dépense en 2019	Public
AGAT Laboratoires	Analyses de laboratoire en 2019-2020 (Quantités estimées)	60 421.09 \$	Dépense en 2019 et 2020	Sur invitation

³ Extra au contrat pour dédommagement de bris de la machinerie (3 528.37 \$, taxes incluses).

⁴ Montant total incluant les ordres de changement et écarts de quantités cumulant 9 974.08 \$, taxes incluses, par la résolution n° 18-07-139.

⁵ Montant incluant les écarts de quantités cumulant 5 782.27 \$, taxes incluses, par la résolution n° 18-11-219. Montant incluant la libération de la retenue contractuelle de 5% qui a été versé en 2019.

Voici le sommaire des contrats de plus de 2 000\$ totalisant plus de 24 999\$ par fournisseur :

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018		
<u>Fournisseur</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Solinov	Préparation des clauses techniques du devis d'appel d'offres pour l'achat regroupé des bacs roulants de collecte des matières organiques	7 979.27 \$
	Étude de dispersion des odeurs au lieu d'enfouissement, à la demande du Ministère	13 081.85 \$
	Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une demande de prolongation de l'autorisation et pour le prélèvement de matériaux du banc d'emprunt sur une partie du lot 3800046	8 819.73 \$
	Implantation de la plateforme de compostage – extras budgétaires liées aux demandes du MELCC	5 816.30 \$
	Préparation des clauses techniques à joindre aux devis d'appels d'offres pour l'achat des équipements dédiés au centre de compostage - 1 ^{re} partie du contrat	5 192.27 \$
		<u>40 889.42 \$</u>

Chacun de ces octrois de contrat a été fait dans le respect du Règlement sur la gestion contractuelle de la RIGMRBM.

La Régie intermunicipale a prévalu, en 2018, de l'opportunité de passer des contrats de gré à gré d'un montant supérieur à 25 000\$ pour les contrats suivants :

- Assurances automobile, civile et biens (regroupement avec la Mutuelle des Municipalités du Québec);
- Réparation de la traction « Final Drive » de la pelle Komatsu 160 (seul fournisseur connu au Québec);
- Déplacement d'une ligne électrique se trouvant sur le futur site de la plateforme de compostage (fournisseur ayant le monopole).

Lorsque la Régie intermunicipale a procédé par appel d'offres sur invitation, au moins deux entreprises ont été invitées à soumissionner.

6. PLAINTÉ

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

7. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire
du conseil d'administration du 10 décembre 2019.

Patrick Beaulieu
Secrétaire-trésorier